21 Dez 38 KT.

1,21,71.J. OB.

Berne, le 21 décembre 1938.

Confidentiel.

M

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre rapport No 40, du 16 décembre, relatif à votre entretien avec M. François-Poncet et nous l'avons lu, de
même que vos autres communications sur la situation générale, avec un intérêt tout particulier.

Nous avons enregistré avec la satisfaction que vous imaginerez ce que vous nous dites au sujet de l'allusion spontanée à la neutralité de la Suisse faite par M. Hitler au cours de l'audience de congé de l'Ambassadeur de France à Berlin. Elle confirme l'impression de M. Frölicher que l'utilité de la Suisse en Europe et du rôle que lui assignent les traités de 1815 est aujourd'hui ancréedans l'esprit du Chancelier du Reich allemand. Nous voudrions en déduire, en outre, que, si M. Hitler souhaite que "la Belgique donne des gages d'une volonté d'être neutre comme la Suisse", il n'y a pas lieu de prendre trop au tragique la thèse de certains publicistes allemands selon laquelle l'attitude d'une partie de notre presse rend sujette à caution notre volonté d'être neutres.

Le plan de pacification de l'Europe que M. François-Poncet a tenu à vous soumettre a naturellement retenu toute notre attention. Nous nous réservons

Monsieur Paul Ruegger, Ministre de Suisse,

Rome.



d'y réfléchir et de revenir ultérieurement sur cette importante question, mais nous ne voudrions pas différer de vous donner une première impression pour vous permettre de dire à M. François-Poncet, que vous rencontrez sans doute assez souvent, avec quel intérêt nous en avons pris connaissance.

Boote, La St decembre, 1988.

Une première idée extrêmement juste nous paraît à retenir: c'est qu'une pacification ne saurait être que progressive et qu'il faut prendre garde de brûler les étapes. Savoir renoncer à poursuivre des objectifs trop ambitieux est une preuve de sagesse et de réalisme, qui fait bien augurer de la mission du nouvel Ambassadeur de France à Rome.

S'il est clair que c'est d'Etat à Etat
et non sur le plan général qu'il faut chercher à diminuer la tension actuelle, la question de savoir si la
détente réalisée doit être constatée par un pacte nous
paraît, en revanche, assez secondaire. Ce qui importe,
en effet, c'est de créer un "climat" et de le maintenir, non pas de rédiger des stipulations. Celles-ci
peuvent avoir leur valeur psychologique; mais il y a eu,
depuis vingt ans, trop de pactes qui sont restés lettre
morte pour qu'on puisse compter sur des traités pour
éclaircir l'atmosphère.

Nous n'avons pas besoin de vous recommander de ne faire qu'un usage prudent de ces premières considérations, sur lesquelles nous reviendrons.

Vous pouvez insister, en revanche, sur la sympathie que nous éprouvons pour les conceptions dont témoigne

le plan de M. François-Poncet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

olo Motta.